

Ministry of Education

Education Labour and Finance
Division

315 Front Street West
11th Floor
Toronto ON M7A 0B8

Ministère de l'Éducation

Division des relations
de travail et du financement
en matière d'éducation

315, rue Front Ouest,
11^e étage
Toronto (Ontario) M7A 0B8

2023 : B09

Date : Le 21 août 2023

Note de service
Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Cadres supérieures et supérieurs
de l'administration des affaires
Secrétaires-trésorières et secrétaires-trésoriers
des administrations scolaires

Expéditeur : Andrew Davis
Sous-ministre adjoint
Division des relations de travail et du financement
en matière d'éducation

Objet **Subventions pour les besoins des élèves (SBE) 2023-2024
et règlements connexes**

Je vous écris pour vous informer que de nouveaux règlements ont été adoptés et que des modifications ont été apportées à des règlements existants.

Règlements visant le financement des SBE 2023-2024

Les règlements visant le financement des SBE pour 2023-2024 ont été pris par la lieutenant-gouverneure en conseil. Ces règlements mettent en œuvre les investissements, les réformes structurelles et les autres changements apportés au financement décrits dans la note de

service 2023 : B04 – Financement des Subventions pour les besoins des élèves pour 2023-2024 (publiée le 17 avril 2023).

En vertu des règlements visant les SBE, le gouvernement prévoit allouer un montant de 27,1 milliards de dollars au total à l'éducation élémentaire et secondaire durant l'année scolaire 2023-2024.

Tels sont les nouveaux règlements visant le financement :

- Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires;
- Calcul des droits exigibles à l'égard des élèves pour l'exercice 2023-2024 des conseils scolaires.

Ces règlements peuvent être consultés sur le [site Web public du ministère](#).

Modifications à des règlements existants

Comme chaque année, des modifications techniques et d'une autre nature ont été apportées à des règlements existants pour clarifier des politiques en vigueur et mettre à jour les renseignements reçus des conseils scolaires, comme suit :

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2022-2023 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 396/22)

Ce règlement a été mis à jour afin de refléter :

- une augmentation des repères salariaux des travailleuses et travailleurs en éducation pour soutenir les conventions collectives centrales, ratifiées, du Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP) et du Conseil des travailleurs de l'éducation de l'Ontario (CTEO), ainsi qu'une provision pour frais de main-d'œuvre pour les autres travailleuses et travailleurs du secteur;
- une augmentation des repères salariaux des enseignantes et enseignants sous la forme d'une provision pour frais de main-d'œuvre;
- une clarification de l'utilisation du financement des SBE pour des bourses d'études et de perfectionnement, des prix ou des dons – plus particulièrement l'ajout d'une restriction qui énonce explicitement que les fonds des SBE ou tout excédent accumulé par un conseil scolaire ne peuvent être utilisés pour des bourses d'études ou de perfectionnement ou des prix accordés à chaque élève inscrit ou diplômé d'une école du conseil, ou pour des dons à des organismes de bienfaisance sans but lucratif);
- l'actualisation des données relatives aux inscriptions pour l'Allocation différenciée au titre du volet Besoins en matière d'éducation de l'enfance en difficulté;
- l'actualisation des montants des tableaux afin de refléter les modifications apportées aux projets d'immobilisations prioritaires, aux achats de biens-fonds prioritaires, aux projets d'immobilisations pour la garde d'enfants et une part de l'initiative ON y va;
- une modification technique mineure.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour l'exercice 2021-2022 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 616/21)

Ce règlement a été mis à jour afin de tenir compte de l'équivalence à temps plein déclarée dans les états financiers de 2021-2022 en ce qui a trait à la contribution de la Couronne et à l'ajustement de stabilisation pour les fiducies des avantages sociaux.

Calcul des excédents et des déficits des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 488/10)

Ce règlement a été mis à jour afin d'exclure les effets de la nouvelle norme comptable PS 3280 – Obligations liées à la mise hors service du rapport de conformité à l'appui de la détermination du budget équilibré.

Subventions pour les besoins des élèves – Subventions générales pour les exercices 2017-2018, 2018-2019, 2019-2020, 2020-2021, 2021-2022 et 2022-2023 des conseils scolaires (Règl. de l'Ont. 252/17, Règl. de l'Ont. 284/18, Règl. de l'Ont. 277/19, Règl. de l'Ont. 489/20, Règl. de l'Ont. 616/21 et Règl. de l'Ont. 396/22)

Ces règlements ont été mis à jour pour apporter une modification technique afin de les harmoniser avec une politique existante.

Recettes affectées à une fin donnée (Règl. de l'Ont. 193/10)

Ce règlement a été mis à jour afin de tenir compte des modifications techniques suivantes :

- L'actualisation de la liste des écoles admissibles à l'utilisation du Fonds pour l'éducation en milieu rural et dans le Nord (FEMRN);
- L'actualisation de la liste des dépenses et activités admissibles dans le cadre du volet de financement Français langue seconde – domaines d'intervention pour l'année scolaire 2023-2024.

Droits exigés des résidents non permanents – dispenses (Règl. de l'Ont. 20/10)

Ce règlement a été mis à jour afin de permettre aux élèves ukrainiens titulaires de l'Autorisation de voyage d'urgence Canada-Ukraine (AVUCU) de continuer de fréquenter gratuitement une école financée par des fonds publics.

Pour obtenir de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec les personnes suivantes :

Sujet	Personne-ressource	Courriel
Bande passante	Philippe Madore	philippe.madore@ontario.ca
Politiques en immobilisations et allocation pour la réfection des écoles	Andrea Dutton	andrea.dutton@ontario.ca
Immobilisations prioritaires, acquisition d'emplacements, responsabilisation concernant les projets et immobilisations pour la garde d'enfants	Paul Bloye	paul.bloye@ontario.ca

Conventions collectives centrales	Matthew Beattie Heather Diggle	matthew.beattie@ontario.ca heather.diggle@ontario.ca
Mise en œuvre des programmes-cadres et des évaluations, octroi de licences supplémentaires de logiciels éducatifs	Mishaal Surti	mishaal.surti@ontario.ca
Rémunération des cadres	Patrizia Del Riccio	patrizia.delriccio@ontario.ca
Responsabilisation financière, exigences en matière de production de rapports et vérification interne régionale	Med Ahmadoun	med.ahmadoun@ontario.ca
Français langue seconde	Andrew Locker	andrew.locker@ontario.ca
Éducation en langue française	Julie Champagne	Julie.Champagne@ontario.ca
Éducation des Autochtones	Shelly Duguet-Lafortune	shelley.duguet-lafortune@ontario.ca
Politiques relatives à l'apprentissage en ligne et à distance	Laurie McNelles	laurie.mcnelles2@ontario.ca
Modélisation de la subvention de fonctionnement (y compris modèle de financement des fiducies d'avantages sociaux)	Xiaofei Wang	xiaofei.Wang@ontario.ca
Politiques relatives à la subvention de fonctionnement (y compris sur les fiducies d'avantages sociaux)	Romina Di Pasquale	romina.dipasquale@ontario.ca
Conduite professionnelle, politiques et normes en matière d'enseignement	Josephine Cusumano	Josephine.Cusumano@ontario.ca
Rendement scolaire	Dianne Oliphant	dianne.oliphant@ontario.ca
Éducation de l'enfance en difficulté	Madame Claudine Munroe	claudine.munroe@ontario.ca
Santé mentale des élèves	Madame Claudine Munroe	claudine.munroe@ontario.ca
Transport des élèves	Mehul Mehta	mehul.mehta@ontario.ca
Bien-être des élèves et participation des parents	Suzanne Gordon	suzanne.gordon@ontario.ca

Cordialement,

Original signé par

Andrew Davis

Sous-ministre adjoint

Division des relations de travail et du financement en matière d'éducation